

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

Séance du 31 mars 2016 à 19h00
Salle Socio Culturelle de Lacroix sur Meuse

L'an deux mille seize, le trente et un mars à dix neuf heures, conformément à la convocation qui lui a été adressée le 24/03/2016, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire dans la salle Socio Culturelle de Lacroix sur Meuse.

Toutes les communes sont représentées.

Délégués présents :

Pour	BANNONCOURT	M. MONTEGU Michel
	BISLEE	M. HUMBERT Hervé
	CHAUVONCOURT	M. PANCHER Jean
	DOMPCEVRIN	M. ZWATAN Louis
	DOMPIERRE AUX BOIS	M. VASSEUR Didier
	HAN SUR MEUSE	M. CHABOUSSON Jean-Pierre
	KOEUR LA GRANDE	M. DEMANGE Jean-Claude
	KOEUR LA PETITE	M. AUGÉ Denis
	LACROIX SUR MEUSE	M. MESOT Régis, M. VALLOIRE Jean-François
	MAIZEY	Mme FOUGERE Joëlle
	MENIL AUX BOIS :	
	LES PAROCHES	M. MARTIN Alain
	RANZIERES	M. CAMUS Marc
	ROUVROIS SUR MEUSE	Mme KONNE Françoise
	SAINT-MIHIEL :	M. COCHET Xavier, Mme KAMPMAN Erna, M. KÜNG Pierre, Mme TONNER Marie-Christine, M. BRETON Eric, Mme FIQUEMONT Marie-Claude, M. FRANCOIS Michel, Mme PLARD Marie-Alice, M. VALHEM Jacques, M. HIPPERT Pierre, M. TETIK Mustafa
	SAMPIGNY	M. VUILLAUME François, M. BERNARD Julien
	SEUZEY	M. DECHEPPE Michel
	TROYON	M. PICHAVANT Pascal
	VAUX LES PALAMEIX	M. VICH François

PROCURATIONS : Mme COMMENNE Peggy à M. BRETON Eric, M. DUPOMMIER Alain à M. KÜNG Pierre

EXCUSES : M. PELTIER Bernard, M. MARTIN Philippe, Mme CADET Frédérique

ABSENTS : Mme JILAL Najat, M. CLAUDE Xavier

Nombre de membres présents : 30/37

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Françoise KONNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

n° 01/2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2016

Les membres du Conseil Communautaire ont débattu sur l'orientation budgétaire 2016 sur présentation du document joint.

n° 02/2016

ORDURES MENAGERES

ACTUALISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE SPECIALE

- Vu la délibération du 27 décembre 2005 instaurant la redevance spéciale sur le territoire,
- Vu que le tarif de cette redevance doit être revu tous les ans par le Conseil Communautaire selon les modalités de variation des prix prévues au marché et à l'évolution de la TGAP,
- Considérant les révisions des prix du marché de collecte (-0,8 %) et de traitement (0 %) des ordures ménagères pour 2016,
- Considérant que la TGAP a été fixée par l'Etat à 20 € HT / T pour 2016, inchangée par rapport à 2015 (l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Pagny sur Meuse est éligible à une réduction de la TGAP, du fait de la valorisation du biogaz).

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide

A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les nouveaux tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2016 à 26,40 € /m³ (au lieu de 26,30 € /m³ en 2015),
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

n° 03/2016

REGLEMENT D'AIDE INTERCOMMUNALE AUX PORTEURS DE PROJETS D'ANIMATIONS LIEES A LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE

14-18 POUR LES ANNEES 2016 ET 2017

INDIVIDUALISATION D'AIDE AUX ANIMATIONS CENTENAIRE

- Vu le dispositif « Politique départementale de soutien aux acteurs dans le cadre du Centenaire » mis en place par le département de la Meuse "Mission Histoire" pour accompagner les structures intercommunales dans le cadre d'animations commémoratives du Centenaire de la Guerre 14-18,
- Vu que le territoire intercommunal Sammiellois peut bénéficier d'un accompagnement financier selon le calendrier thématique du Centenaire établi par le Département selon l'importance des faits historiques, à savoir pour 2015 : « La guerre des mines », et pour 2018 : « Finir la guerre »,
- Vu le principe de réservation d'une enveloppe forfaitaire annuelle départementale de 10 000 € par structure intercommunale uniquement sur les 2 années précitées,
- Vu les demandes d'aides formulées pour l'année 2016 par des porteurs de projets pour des animations liées aux commémorations du Centenaire de la Guerre 14-18,

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide

A L'UNANIMITE

- **DE POURSUIVRE** sur les années 2016 et 2017 les aides aux porteurs de projets selon le règlement d'aide mis en place par délibération n°42/2015 du 02 juillet 2015 à savoir, un accompagnement financier à hauteur de 20% d'une dépense maximale de 20 000 TTC (soit une subvention de 4 000 € maximum sur fonds propres de la CC). Le Conseil Départemental de la Meuse 55 n'accompagnant pas sur ces 2 années, les demandes ne pourront bénéficier que de l'aide CC,
- **D'INDIVIDUALISER** des aides selon le principe décrit ci-dessus, à savoir :
 - pour l'association La Grolle Sammielloise dans le cadre de l'organisation de la « Randonnée pour tous » le 22 mai 2016, une aide de 830,00 € sur les fonds propres de la CC (budget prévisionnel présenté par l'association établi à 4 150,00 € TTC),
 - pour l'association Fêtes et Loisirs de Chauvencourt dans le cadre de l'organisation d'une animation intitulée « Les animaux amis des soldats » les 25 et 26 juin 2016, une aide de 135,12 € sur les fonds propres de la CC (l'association sollicite la CC uniquement sur l'acquisition de gobelets réutilisables dans le cadre du développement durable et d'un geste éco-responsable, devis présenté établi à 675,60 € TTC sur un budget prévisionnel global de 5000€ TTC),
 - pour l'association UCIA de St-Mihiel dans le cadre de l'organisation d'animations les 18 et 19 juin 2016 intitulées « Pique-nique de la Belle Epoque » : projet imaginé par la Fédération des UCIA et basé sur le thème du ravitaillement et des activités commerciales et artisanales pendant la Grande Guerre (projet transposable sur Bar le Duc, Commercy et Verdun), une aide de 4 000,00€ sur les fonds propres de la CC. Budget prévisionnel du projet UCIA de 36711 € HT.
- **DE VERSER** les aides attribuées ci-dessus sur présentation par les demandeurs, des originaux ou copies certifiées conformes des factures acquittées,
- **DE MAINTENIR** l'enveloppe annuelle intercommunale de 10 000 € /an pour les années 2016 et 2017 en portage intercommunal et 2018 en portage intercommunal et Conseil Départemental de la Meuse,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives techniques et financières consécutives à la décision précitée

n° 04/2016

**PRORATISATION DE L'AIDE APPOREE AUX CENTRES DE LOISIRS SANS
HERBERGEMENT DU TERRITOIRE**

- Vu l'engagement de la CC du Sammiellois à participer financièrement à la réalisation des centres de loisirs organisés par les communes du territoire,
- Vu la nécessité d'évaluer à nouveau la participation apportée aux centres de loisirs en fonction des dernières années d'activités,
- Considérant que l'ancien mode de financement n'est plus adapté à la fréquentation réelle des CLSH du territoire,
- Considérant la participation maximum de 50 enfants par semaine en journées complètes,

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide

A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à hauteur de 1 100 € maximum par semaine d'activité réalisée en journées complètes. Cette aide sera versée proportionnellement à l'effectif justifié d'enfant du périmètre de la Codecom ; soit 22 € / enfant / semaine d'animation ; avec un maximum de 50 enfants par semaine d'animation.

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

n° 05/2016

PETR CŒUR DE LORRAINE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CŒUR DE LORRAINE

- Vu la délibération n°73 / 2014 du 19 décembre 2014, approuvant la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine et de ses statuts,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-285 du 16 février 2015, portant création du PETR Cœur de Lorraine,
- Vu l'article 6 des statuts du PETR Cœur de Lorraine fixant la représentation des EPCI membres au sein du Conseil Syndical, organe délibérant de la structure
- Vu que la communauté de communes du Sammiellois est représentée par 6 délégués titulaires au Conseil Syndical du PETR Cœur de Lorraine,
- Vu les statuts du PETR et notamment son article 6 prévoyant la désignation de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au Conseil Syndical,
- Vu la délibération n°02 / 2015 du 2 avril 2015, désignant les représentants au sein du Conseil Syndical du PETR Cœur de Lorraine,
- Vu qu'il convient de remplacer Mme Maryse LESAGE démissionnaire en qualité de suppléante
- Vu la candidature de Françoise KONNE (Rouvros sur Meuse)

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide

A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** le délégué ci-dessous :

SUPPLEANT
Françoise KONNE

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

n° 06/2016

REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA HALLE : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE (SETECBA – HERVE VIOT).

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'architecte Hervé VIOT et le bureau d'études SETECBA suite à la publication d'un marché public (MAPA) le 21 janvier 2014 relatif à la réhabilitation et à la restructuration du groupe scolaire de la Halle à SAINT-MIHIEL.

- Vu la nécessité de réaliser l'opération de réhabilitation en lots séparés sur 3 phases successives, en site scolaire occupé :
 - o Phase n°1 : Mars à juillet 2016 (avec déplacement partiel de classes sur un site extérieur)
 - o Phase n°2 : Septembre 2016 à Février 2017 (avec réintégration des classes déplacées)
 - o Phase n° 3 : Mars à juin 2017.

- Vu que la phase de l'opération engendre des objectifs de planning contraignants et calés sur les vacances et rentrées scolaires de 2016 et 2017.
- Vu que pour garantir le respect des délais il convient de veiller à une organisation efficace de chantier à travers une mission OPC (ordonnancement, Coordination et Pilotage de chantier).

Pour mémoire le marché initial a été signé pour un montant de 136 500 € HT soit un taux de rémunération de 7% du montant des travaux.

L'avenant n°1 pour la mission OPC de 11 200 € HT, porte le montant du marché initial à 147 700 € HT.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **D'ÊTRE**, favorable à la conclusion de l'avenant n° 1 présenté et d'autoriser le Président à signer cet avenant pour un montant de 11 200 € HT au marché de maîtrise d'œuvre correspondant à la mission OPC (confère copie ci-jointe) pour l'opération de réhabilitation et de restructuration du Groupe Scolaire de la Halle à Saint-Mihiel,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières à l'application des décisions précitées.

n° 07/2016

ETUDE OPERATIONNELLE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LES AVRILS A SAINT-MIHIEL : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le Président rappelle que le Groupe Scolaire des Avrils, composés de deux bâtiments, construit en 1987 pour la partie maternelle et en 1994 pour la partie élémentaire mérite une attention particulière sur le plan thermique.

Une consultation lancée le 16 octobre 2015 a permis de retenir le bureau d'étude « SAVECOM » pour un montant de 4 900 € HT. (BET HUGUET : 5 400 € HT, CUZON : Sans réponse)

Considérant le coût global de l'étude et le plan de financement prévisionnel ci-annexé :

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **D' APPROUVER** le coût global et le plan de financement prévisionnel annexés à la présente délibération
- **D'AUTORISER**, le Président à ajuster le plan de financement dans la limite du coût global de l'opération en fonction des participations des financeurs afin d'obtenir un maximum de subventions,
- **DE DEPOSER** les dossiers de demandes de subventions auprès de l' ADEME et de l'Etat au titre de la DETR,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

ETUDE OPERATIONNELLE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LES AVRILS A SAINT-MIHIEL :
 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES			
		Organisme	Dépenses subventionnable	Taux	Montant
Pré-diagnostic	500 €				
Etude opérationnelle	5 000 €	DETR	5 500 €	40 %	2 200 €
		ADEME	5 500 €	40 %	2 200 €
		FCTVA			1 083 €
		Autofinancement			1 117 €
TOTAL HT	5 500 €				
TVA	1 100 €				
TOTAL TTC	6 600 €				6 600 €

n° 08/2016

ADMINISTRATION GENERALE

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « ..., jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant le 15 avril 2016 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 500 000 €.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 500 000 € dont l'affectation est la suivante
 - Fonction 522 – Opération 73 – article 21735 – SMA ST MIHIEL : 200 000 €
 - Fonction 522 – Opération 74 – article 21735 – SMA LACROIX : 200 000 €
 - Fonction 522 – Opération 75 – article 45814613 – LES PRUNUS : 100 000 €
- **DE S'ENGAGER** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2016
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré
les jour, mois et an précités.
Pour extrait certifié conforme.
 Le Président,
Régis MESOT

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance aux lieux et places habituels le 01/04/2016 et transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016